

# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Séance du 15 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, quinze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VARENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur RAMBAULT Pierre, Maire de SAINT-VARENT.

✘ **Date de convocation du Conseil municipal : 11 juin 2021.**

■ **ETAIENT PRESENTS** : M. RAMBAULT, M. MATHE, M. AUBER, Mme RIGAUDEAU, M. VOYER, Mme ALLAIN, M. GAUTHIER, Mme BILLY, M. THIBAUT, Mme GUILLOT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROTUREAU, Mme SAGOT.

■ **ABSENTS EXCUSES** : Mme BRIT, M. TALBOT, M. GOUGET, Mme TEXIER, M. BERTONNIERE.

■ **PROCURATIONS** :

↳ Mme BRIT Véronique à Mme RIGAUDEAU Anita.

**Nombre de Conseillers** :    ➡ en exercice : 18    ➡ présents : 13    ➡ votants : 14  
✘ Madame ROTUREAU Séverine a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour comprend 5 points.

1)

### **BUDGET PRINCIPAL VIREMENT 1/2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2021 ayant été insuffisants, il est donc nécessaire de modifier les articles budgétaires de la façon suivante :

- l'augmentation en dépenses d'investissement à l'opération « réserve foncière » pour l'achat d'un terrain route de Pierrefitte (+ 6 500,00 €) compensé par le virement de la section de fonctionnement ;
- l'augmentation en dépenses d'investissement à l'opération « bâtiments communaux » pour l'installation d'une alarme d'intrusion dans la salle de motricité de l'école primaire et à la cantine (+ 4 954,00 €), pour l'installation de rambardes aux tribunes du stade (+ 975,00 €), l'installation du contrôle d'accès pour les cours extérieurs de tennis (+ 546,00 €) et la liaison électrique du clocher (+1 688,00 €) compensée par l'article « installations de voirie » de l'opération voirie et le virement de la section de fonctionnement ;
- l'augmentation en dépenses d'investissement à l'opération « achat matériel, mobilier, divers » pour l'achat de blocs en béton (+ 1 858,00 €) et l'achat d'une autolaveuse pour Léonard de Vinci (+ 3 402,00 €) compensée par l'article « installations de voirie » de l'opération voirie et le virement de la section de fonctionnement ;
- l'augmentation en dépenses d'investissement à l'opération « voirie » pour la participation de la commune de SAINT-VARENT à la dissimulation de la ligne ORANGE rue de l'Avenir (+ 691,00 €) pour le décompactage au cimetière (+ 2 204,00 €), pour le coût supplémentaire concernant la pose de la borne incendie à Boucoeur (+ 2 197,00 €) et l'avenant à la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la Rue de l'Avenir (+ 1 404,00 €) compensée par l'article « installations de voirie » de l'opération voirie ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « autres services extérieurs » concernant l'euthanasie d'un chat (+ 80,00 €), l'abonnement pour deux ans concernant la géolocalisation du tractopelle (+ 300,00 €) et l'intervention du CDG 79 pour la migration des données informatiques concernant le PES MARCHE (+ 611,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « Autres impôts » concernant la contribution au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (+ 4 108,00 €) ;
- l'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « Autre personnel extérieur » concernant les ateliers extérieurs à l'école primaire (+ 108,00 €) et le recrutement extérieur pour le remplacement du personnel titulaire en arrêt maladie (+ 970,00 €) ;
- la diminution en dépenses de fonctionnement à l'article « autres charges exceptionnelles » pour compenser les nouvelles dépenses de fonctionnement et d'investissement et la diminution des recettes de fonctionnement (- 30 671,00 €) ;

- la diminution en recettes de fonctionnement à l'article « taxes foncières et habitations » (- 213 497,00 €) ;
- la diminution en recettes de fonctionnement à l'article « Dotation forfaitaire » (- 12 848,00 €) ;
- la diminution en recettes de fonctionnement à l'article « Dotation de solidarité rurale » (- 3 368,00 €) ;
- l'augmentation en recettes de fonctionnement à l'article « Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières » (+ 291 303,00 €) ;
- la diminution en recettes de fonctionnement à l'article « Etat compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation » (- 71 238,00 €) ;
- l'augmentation en recettes de fonctionnement à l'article « recouvrement sur créances admises en non-valeur » concernant le recouvrement d'impayés relatif à des loyers d'habitation (+ 200,00 €) ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
Article 021 : Virement de la section de fonctionnement		<b>+ 15 024,00 €</b>
<b><u>075 : RESERVE FONCIERE</u></b>		
- Article 2111 : Terrains nus	+ 6 500,00 €	
<b><u>0113 : BATIMENTS COMMUNAUX</u></b>		
- Article 21312 : Bâtiments scolaires	+ 2 629,00 €	
- Article 21318 : Autres bâtiments publics	+ 5 534,00 €	
<b><u>0151 : ACHAT MATERIEL/MOBILIER/DIVERS</u></b>		
- Article 2188 : Autres immobilisations corporelles	+ 5 260,00 €	
<b><u>0170 : VOIRIE</u></b>		
- Article 20422 : Subventions d'équipement aux personnes de droit privé bâtiments et installations	+ 691,00 €	
- Article 2116 : Cimetières	+ 2 204,00 €	
- Article 2152 : Installations de voirie	- 11 395,00 €	
- Article 2158 : Autres installations, matériel et outillages techniques	+ 2 197,00 €	
- Article 2315 : Installations, matériel et outillage techniques	+ 1 404,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>+ 15 024,00 €</b>	<b>+ 15 024,00 €</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
- Article 023 : Virement à la section d'investissement	<b>+ 15 024,00 €</b>	
<b>CHAPITRE 011</b>		
- Article 6288 : Autres services extérieurs	+ 991,00 €	
- Article 637 : Autres impôts	+ 4 108,00 €	
<b>CHAPITRE 012</b>		
- Article 6218 : Autre personnel extérieur	+ 1 100,00 €	
<b>CHAPITRE 67</b>		
Article 678 : Autres charges exceptionnelles	- 30 671,00 €	
<b>CHAPITRE 73</b>		
- Article 73111 : Taxes foncières et habitations		- 213 497,00 €
<b>CHAPITRE 74</b>		
- Article 7411 : Dotation forfaitaire		- 12 848,00 €
- Article 74121 : Dotation de solidarité rurale		- 3 368,00 €
- Article 74834 : Etat – compensation au titre des exonérations des taxes foncières		+ 291 303,00 €
- Article 74835 : Etat – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		- 71 238,00 €

<b>CHAPITRE 77</b>		<b>+ 200,00 €</b>
- Article 7714 : Recouvrement sur créances admises en non-valeur		+ 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 9 448,00 €</b>	<b>- 9 448,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits indiqué ci-dessus.

Reçu en Préfecture

le 21-06-2021

2)

### **BUDGET ANNEXE ENSEMBLE COMMERCIAL** **VIREMENT 1/2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2021 ayant été insuffisants, il est donc nécessaire de modifier les articles budgétaires de la façon suivante :

- L'augmentation en dépenses d'investissement à l'article « Immeubles de rapport » (+ 904,00 euros) pour la modification et l'ajout de prises dans le restaurant « l'insolite » compensée par une subvention du budget principal ;
- L'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « Autres bâtiments » (+ 1 500,00 euros) du fait de l'installation de luminaires encastrés pour 594 euros et diverses dépenses imprévues dans le courant de l'année pour 906 euros ;
- L'augmentation en recettes de fonctionnement à l'article « Autres communes » (+ 1 500,00 euros) pour compenser la dépense supplémentaire mentionnée ci-dessus ;
- L'augmentation en dépenses de fonctionnement à l'article « Subventions de fonctionnement aux organismes publics établissements et services rattachés à caractère administratif » (+ 1 500,00 euros) qui sera compensée par l'article « autres charges exceptionnelles » ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b><u>BUDGET ANNEXE</u></b>		
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
- Article 2132 : Immeubles de rapport	+ 904,00 €	
- Article 13248 : Subventions d'investissement autres communes		+ 904,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 904,00 €</b>	<b>+ 904,00 €</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
- Article 615228 : Autres bâtiments	+ 1 500,00 €	
- Article 74748 : Autres communes		+ 1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 500,00 €</b>	<b>+ 1 500,00 €</b>
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>		
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
- Article 2041632 : Subventions d'équipement versées bâtiments et installations	+ 904,00 €	
- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement		+ 904,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 904,00 €</b>	<b>+ 904,00 €</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
- Article 023 : Virement à la section d'investissement	+ 904,00 €	

- Article 657363COM : Subventions de fonctionnement aux organismes publics établissements et services rattachés à caractère administratif	+ 1 500,00 €	
- Article 678 : Autres charges exceptionnelles	- 2 404,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>+ 0,00 €</b>	<b>+ 0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits indiqué ci-dessus.

Reçu en Préfecture

le 21-06-2021

3)

### **FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES** **ANNEE 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du Conseil Départemental une demande de contribution financière de la Commune au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes. Il s'agit d'accompagner des projets individuels ou collectifs de jeunes âgés de 18 à 25 ans, en difficultés financières, afin de favoriser leurs démarches d'insertion socio-professionnelle. Ce fonds est financé par le Département, auquel peuvent s'associer les communes ou leurs groupements, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, et les organismes de protection sociale.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est signataire de cette convention depuis 2000 et propose de renouveler cette contribution de 0,15 € par habitant, soit 367,95 € pour l'année 2021 (population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 2 453 habitants).

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, celui-ci, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

• **DÉCIDE** que la Commune de Saint-Varent apportera, pour l'exercice 2021, une contribution au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes de 0,15 € par habitant, soit 367,95 €.

Cette contribution sera imputée au Compte 6558 "Autres contributions obligatoires" du Budget principal de la Commune.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer la convention de participation financière avec le Conseil Départemental.

Reçu en Préfecture

le 21-05-2021

4)

### **ACQUISITION DE LA PARCELLE BV N°117**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section BV n° 117 située route de Pierrefitte, d'une superficie de 2 670 m<sup>2</sup>, est à vendre au prix de 5 000 €.

La Commune bénéficie de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Les crédits seront imputés à l'article 2111 opération n° 075 « RESERVE FONCIERE ».

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de cette parcelle auprès des consorts PRIMAULT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section BV n° 117 auprès des conjoints PRIMAULT, pour la somme de 5 000 €.
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir.

Reçu en Préfecture

le 21-06-2021

5)

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe les conseillers de la démission du Conseil Municipal de M. Jean-Paul ROY.
- M. le Maire informe le Conseil que le projet d'installation d'une pharmacie près de l'ancien stade n'est pas possible. Le zonage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ne permet que les projets d'intérêt général et le fait d'excentrer un commerce n'est pas compatible avec le programme « Petites Villes de Demain » qui est destiné à revitaliser le centre-bourg.
- M. le Maire signale qu'il a été démarché pour la création d'une « Ecole du Chat » sur la commune. Dans le cadre du projet de Pôle Culturel, celle-ci souhaiterait disposer d'un local près du Centre Socio Culturel.
- M. MATHE fait part de la dernière réunion de la commission « bâtiments communaux », notamment :
  - l'avancement des travaux au service technique qui est conforme au planning,
  - un début de travail a été fait sur le règlement intérieur du club-house du stade,
  - l'alarme anti-intrusion prévue à la salle polyvalente de l'école élémentaire et dans la salle de restauration de la cantine sera commandée prochainement,
  - les travaux au clocher de l'église ont commencé ce jour.
  - le bureau « CRESCENDO CONSEIL » a été rencontré à propos de l'étude de faisabilité du Pôle culturel. Il doit rendre son travail le 7 juillet prochain à 19 H.
  - le colombarium est en cours de pose au cimetière.
- M. MATHE fait part de la baisse du niveau d'eau du plan d'eau de La Digue à la suite de déchirures de la bêche.  
Il demande ce qui est prévu pour une éventuelle acquisition d'un terrain Route de la Butte. M. VOYER répond qu'il n'a pas eu le temps de contacter le propriétaire.
- M. AUBER fait un point sur la cantine, le coût des portions est entre 1 € et 1,10 € par enfant.  
Du bruit est toujours signalé par le personnel dans le réfectoire.  
Le remplacement des serviettes est à envisager.  
Les parents d'élèves se plaignent de devoir remplir les mêmes documents d'inscription chaque année.  
Il présente la demande de M. SAVARIT qui souhaite acquérir 2 parcelles détachées du terrain de l'école maternelle. Après plusieurs échanges, il est proposé de voter. Le Conseil avec 8 voix favorables, décide d'accepter la vente. Les frais de bornage et de clôture seront à la charge de l'acquéreur et le prix au m<sup>2</sup> est fixé à 7 €.  
Il signale que Mme DEROSE lui a fait part que des enfants d'un riverain jouent sur le parking de la place Saint-Michel-des-Saints. Elle demande qu'une partie du parking soit réservée au personnel de l'école. La demande est rejetée par le Conseil.  
Par ailleurs, les enfants traversent à vélo ou à trottinette de l'entrée jusqu'à l'école maternelle. Mme DEROSE souhaite la pose d'un panneau d'interdiction à l'entrée.

- Mme RIGAUDEAU présente le plan des installations de la Fête de la Musique et signale que des buvettes ont été achetées pour 600 €.

Une surveillance de nuit par une société de gardiennage est à programmer jusqu'à lundi matin.

Le budget du feu d'artifice du 14 Juillet s'élève à 7 000 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette dépense.

- M. VOYER informe les conseillers qu'un concessionnaire AGRI86 va s'installer sur la Z.A de Riblaire à la place d'une entreprise de maçonnerie.

Les travaux de voirie de la rue de l'Avenir ont démarré. Un devis est en attente pour intégrer le carrefour avec la rue de la Préfecture dans les travaux d'enrobé.

Il fait part d'une réunion qu'il a eu à la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) à propos des constructions illégales. Le contentieux n'est pas souhaité mais plutôt une régularisation avec les propriétaires.

Il demande si la commune doit signaler à la C.C.T. les irrégularités, notamment les constructions en zones inconstructibles. Il est décidé de laisser un temps de réflexion aux élus jusqu'en septembre prochain.

Il demande si le tas de terre du terrain en cours de vente au Chaffaud pourrait être mis sur le terrain en cours d'achat à La Brosse. Une autre solution est souhaitée.

-----  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.*

*La Secrétaire de séance,  
Séverine ROTUREAU.*

*Le Maire,  
Pierre RAMBAULT.*